



# LIVRET D'ACCUEIL

GITES OPEN RANGE

# BIENVENUE



JP et Flo sont heureux de vous accueillir à Open Range.

Nous vous souhaitons la bienvenue et nous espérons que vous passerez un agréable séjour dans ce site que nous avons conçu pour le bonheur des chevaux et le plaisir des visiteurs.

Le présent livret d'accueil vous donnera les principales informations pour la vie dans ce gîte, les règles d'usage et les commodités environnantes.

Vos remarques et suggestions seront bienvenues et votre commentaire dans notre « guest book » sera apprécié.

Bienvenue à Open Range.

JP et Flo

# SOMMAIRE

<b>Se rendre à Open Range .....</b>	<b>4</b>
Itinéraires.....	4
Transports.....	5
<b>L'arrivée dans le gîte.....</b>	<b>6</b>
Heure d'arrivée et de départ .....	6
Où se garer.....	6
Les clés.....	6
L'état des lieux d'entrée et de sortie - caution .....	7
Comment payer votre séjour ?.....	8
<b>La vie dans le gîte.....</b>	<b>8</b>
Liste des équipements .....	8
Utilisation des équipements.....	9
Les ordures ménagères.....	10
Le ménage.....	11
Assainissement .....	11
<b>Règles de vie et sécurité.....</b>	<b>12</b>
Proximité des chevaux.....	12
Circulation des véhicules.....	12
Vous avez un chien .....	13
Les risques d'incendie .....	13
Les enfants.....	13
<b>Votre cheval.....</b>	<b>14</b>
Hébergement.....	14
Utilisation des installations équestres .....	14
Balades et randonnées.....	15
<b>Informations pratiques.....</b>	<b>16</b>
Où faire ses courses ? .....	16
Où prendre du carburant ?.....	17
Où se faire soigner ?.....	17
Numéros utiles .....	18
shopping .....	18
Se restaurer.....	19
Sports.....	20
<b>Visiter la région.....</b>	<b>20</b>
Office du tourisme .....	20
Lieux à visiter.....	20
<b>Annexes.....</b>	<b>22</b>
Conditions Générales .....	22
Tarifs de location – saison 2017-18.....	23
Tarif des prestations Open Range .....	24
Utilisation des installations – règlement intérieur .....	25



## ITINERAIRES

### DISTANCES

Open Range est à :

- 12,8 km à partir de la sortie 41 de l'A20
- 19 km de Saint Yrieix
- 35 km au sud de Limoges
- 70 km au nord de Brive
- 273 km depuis Toulouse
- 427 km depuis Paris
- 6064 km de New York à vol d'oiseau
- etc.

Les villages les plus proches sont :

- Château-Chervix – 7 km
- Coussac-Bonneval – 8 km
- Meuzac – 10 km
- Magnac-Bourg – 12 km
- Saint Germain les Belles – 17 km

Vous trouverez en page 16 les facilités offertes par ces destinations.

### GPS

Indiquez la ville « Château Chervix » et la rue ou lieu-dit : « Mandeix »

45°33'39''N – 1°21'11'' E

Sur Google Map, recherchez « Open Range, 87380 »

## ROAD BOOK A PARTIR DE L'A20

- Sur l'A20, prendre la Sortie numéro 41 (Magnac Bourg)
- Au stop, prendre à gauche en direction de Magnac Bourg (D82).
- Au rond point, prendre la première sortie à droite, direction «Centre Ville»
- Au prochain stop, prendre à gauche, direction A20
- Après environ 200m, à la « Brasserie des Sports » prendre à droite direction « Lande du Cluzeau et de la Flotte» (D215)
- Après 3,1 km, prendre à droite, direction « La Chapelle, La Flotte, Les Gadannets »
- Après 700m, rester à gauche en direction « Les Gadannets » (C201)
- Continuer sur 4,1 km, puis au stop prendre à gauche
- Après 2,5 km (vous passez les lieux-dits Fayat et Mars), prendre à droite en direction de Mandeix, Rilhac sur la C28.
- Sur la C28, l'entrée du ranch se trouve à 700 m sur votre droite.



Sur les routes environnantes, le gibier est la principale cause d'accidents. Nous vous recommandons la plus grande prudence notamment lors de la traversée de la forêt de Fayat.

Par ailleurs, parce que peu fréquentées, certains automobilistes s'imaginent seuls sur les petites départementales qui mènent à Open Range. Il n'est pas rare de se retrouver nez-à-nez avec une voiture à la sortie d'un virage...



## TRANSPORTS

### PAR LE TRAIN

La gare de Limoges-Bénédictin est la plus proche d'Open Range à 35 mn en voiture.

Elle est classée comme l'une des plus belles gares de France même si le TGV ne l'atteindra probablement pas avant le 22<sup>ème</sup> siècle.

### PAR AVION

L'aéroport international de Limoges est situé à 47 km d'Open Range (45 mn en voiture), celui de Brive-Souillac à 78 km (55 mn).

Les vols réguliers desservent Paris, Lyon Marseille, Nice, Amsterdam, Maastricht et pour la Grande Bretagne (Londres, Bristol, Leeds-Bradford, New Caste, Nottingham et Southampton)

## L'ARRIVEE DANS LE GITE



### HEURE D'ARRIVEE ET DE DEPART

Vous prenez possession des lieux le jour de votre arrivée à partir de 16h et vous libérez votre gîte vers 10h le jour de votre départ.

Nous vous remercions de nous informer de tout changement d'horaire afin que nous puissions vous accueillir et établir l'état des lieux à l'arrivée comme au départ.



### OU SE GARER

Merci de ne pas stationner devant les gîtes (voitures de collection ou Range Rover exceptées)

Vous pouvez garer un à deux véhicules sur le côté de votre gîte. Au-delà de deux véhicules, un parking est à disposition en contrebas du manège à moins de 150m des gîtes.

C'est également sur ce parking que vous pouvez stationner votre van.



### LES CLES

La clé de votre gîte vous sera remise à votre arrivée. Une autre clé pour la sellerie est suspendue à l'entrée du gîte.

Bien que n'ayant jamais eu d'incident à déplorer, nous vous recommandons de fermer à clé en votre absence.

Si votre départ s'effectue en notre absence, merci de laisser le gîte ouvert et les clefs à l'intérieur.



## L'ETAT DES LIEUX D'ENTREE ET DE SORTIE - CAUTION

### A L'ARRIVEE

Pour prévenir toute dégradation accidentelle du gîte et/ou de ses équipements, une caution de 500 € vous sera réclamée à votre arrivée.

Si vous n'avez pas souscrit l'option « ménage de fin de séjour », une caution supplémentaire de 65€ vous sera également demandée (voir en page 11)

Sauf constat contradictoire lors de l'état des lieux d'entrée, le gîte est censé être dans un état irréprochable et tous ses équipements opérationnels.

Si, en fonction de votre heure d'arrivée et de la disponibilité de l'accueil, l'état des lieux ne pouvait être effectué, vous disposerez d'un formulaire à nous remettre dans les 24 heures pour signaler toute anomalie ou dysfonctionnement dont il sera tenu compte dans l'état des lieux de fin de séjour.

### AVANT VOTRE DEPART

Un état des lieux de sortie nous permettra de constater communément l'état du gîte et de ses équipements. De ce fait, il est indispensable de nous informer de votre heure de départ afin d'effectuer cet état des lieux.

Sauf à constater une dégradation anormale ou un dysfonctionnement notable, la caution initiale vous sera restituée.

En l'absence d'état des lieux de sortie par défaut de connaissance ou changement de votre heure de départ, vous autorisez explicitement Open Range à relever de manière unilatérale toute anomalie ou dysfonctionnement et à apprécier la nécessité d'encaisser la caution remise à votre arrivée ou de vous la restituer dans les huit jours suivant votre départ.

### ASSURANCES

Extrait des Conditions Générales :

*« Le Locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il s'engage à s'assurer contre les risques locatifs (incendie, dégât des eaux). Le défaut d'assurance, en cas de sinistre, donnera lieu à des dommages et intérêts. Open Range s'engage à assurer le logement contre les risques locatifs, le Locataire ayant l'obligation de signaler dans les 24 h tout sinistre survenu dans le logement, ses dépendances ou accessoires. »*



## COMMENT PAYER VOTRE SEJOUR ?

Théoriquement, le règlement de votre séjour vous a été réclamé au moment de la réservation. A défaut, vous devrez vous en acquitter à votre arrivée. Si vous utilisez d'autres services que ceux sélectionnés lors de la réservation (chauffage, prestations équestres...) leur règlement devra intervenir avant votre départ.

Open Range n'accepte pas l'argent liquide et ne dispose pas d'un terminal de carte bleue. Aussi, vos règlements devront s'effectuer exclusivement par chèque.

## LA VIE DANS LE GITE



## LISTE DES EQUIPEMENTS

### Cuisine

- Lave-vaisselle
- Plaques vitrocéramiques et hotte
- Four
- Réfrigérateur
- Micro-onde
- Evier avec mitigeur
- Cafetière
- Vaisselle, couverts et ustensiles de cuisine et poubelle
- Appareil à raclettes
- Batteur à œufs
- Grille-pain
- Essoreuse à salade

### Salon

- Poêle à bois
- 2 convecteurs électriques
- Table et bancs pour 6 personnes
- Canapé, fauteuil, pouf et table basse
- Enceinte bluetooth
- Extincteur

### Chambre

- 1 lit de double
- Convecteur électrique
- Armoire de rangement

### Mezzanine

- 4 lits de 90x200 modulables en 2 lits de 180x200
- Meuble de rangement
- Ventilateur

### Salle de bain

- Douche
- Vasque
- Sèche serviette électrique
- WC
- Séchoir à cheveux

### Sellerie

- Tableau électrique
- Ballon d'eau chaude
- Lave-linge
- VMC
- Porte selle

### Terrasse

- Table et banc pour 6 personnes
- Rocking chair
- Barbecue avec accessoires





## UTILISATION DES EQUIPEMENTS

Dans le placard au-dessus du micro-onde, vous trouverez un classeur contenant **les notices d'utilisation** de tous les équipements. Merci de replacer celui-ci après usage.

### ELECTRICITE

Le tableau électrique se situe dans la sellerie, à gauche derrière la porte.

### CHAUFFAGE

Le chauffage du gîte est optionnel, quoiqu'obligatoire entre le 10 octobre et le 15 d'avril.

L'utilisation du poêle et/ou des convecteurs est conditionnée à la souscription de l'option « chauffage »

#### **Poêle à bois**

Vous disposez d'un poêle à bois pour l'utilisation duquel nous vous recommandons la plus grande prudence (cf. « risque d'incendie » en page 13).

La réserve de bois se situe sur la terrasse entre la porte d'entrée et la porte de la sellerie. Le sac à bois (à côté du poêle) contient le nécessaire de démarrage du feu.

Les cendres doivent être recueillies dans le seau en métal prévu à cet effet.

#### **Convecteurs électriques**

Deux convecteurs sont dans la pièce à vivre et un dans la chambre. Ils peuvent être pilotés par télécommander - Consultez la notice d'utilisation.

En l'absence de l'option « chauffage », les convecteurs ne sont pas alimentés en électricité.

#### **Sèche serviette**

Voir la notice d'utilisation

### EAU CHAUDE :

Le ballon d'eau chaude est situé dans la sellerie. Sa contenance est de 300 litres.

## VMC

Le fonctionnement de la VMC est automatique. Son moteur est situé au-dessus du ballon d'eau chaude dans la sellerie.

## LAVE-LINGE

Situé dans la sellerie, le lave-linge combine les fonctions lavage (10kg de linge) et séchage (7 kg)

La lessive n'est pas fournie. Pour préserver l'environnement (et le système d'assainissement autonome des gîtes), merci de n'utiliser que de la lessive éco labellisée.

## TELEPHONE ET INTERNET

Vous pouvez vous connecter à Internet sur le WIFI Open Range (mot de passe : openrange). Vous pouvez passer vos appels téléphoniques via internet en mettant votre téléphone sur « appel WIFI ».

## ENCEINTE BLUETOOTH

Vous pouvez connecter votre téléphone sur l'enceinte du gîte pour écouter de la musique.



## PRODUITS D'ACCUEIL

Pour faciliter votre installation ou pour des courts séjours, nous mettons à votre disposition des produits de base tel que café, huile, vinaigre, poivre, sucre, thé, savon, lessive linge et vaisselle... Ce sont des produits bio, éco labellisé, achetés en vrac. Dans un objectif de réduction des déchets, nous vous remercions de ne pas jeter les contenants lorsqu'ils sont vides, car nous les réutilisons.



## ORDURES

Le ramassage des ordures s'effectue le jeudi matin. Merci de mettre vos poubelles dans les bacs disposés à l'entrée du ranch.

Les bouteilles en verre, les contenants en plastique et le métal doivent être déposées au dépôt de tri à l'entrée de Coussac Bonneval (5 minutes en voiture) où sur la route de Magnac Bourg, au lieu-dit « le Caireu » (8 minutes)



## LE MENAGE

### VOUS AVEZ SOUSCRIT L'OPTION « MENAGE »

Dans ce cas, un service de nettoyage interviendra après votre départ (ce qui ne prive pas les occupants de laisser les lieux dans un état convenable).

### VOUS ASSUREZ VOUS-MEME LE MENAGE

Par respect pour les prochains locataires du gîte, vous vous efforcerez de laisser le gîte dans un état de propreté irréprochable.

Ayant choisi d'assurer vous-même le ménage avant votre départ, une caution de 65€ vous a été réclamée à votre arrivée afin de nous assurer qu'une intervention du service de nettoyage ne sera pas nécessaire malgré vos efforts pour remettre le gîte en état.

Les produits ménagers sont dans un des placards de la cuisine. Les balais et aspirateurs sont dans la sellerie.



## ASSAINISSEMENT

Les eaux usées sont traitées par une fosse septique et un épandage qui vivent mal les détergents ou autres produits agressifs. Nous vous remercions donc d'utiliser exclusivement des produits éco-labellisés (savon, shampoing, liquide vaisselle, pastilles pour lave-vaisselle et lessives, détergents...)

Mesdames, une poubelle est à disposition dans les toilettes pour les serviettes hygiéniques et autres rejets synthétiques.

Open Range est un « havre de paix » pour les animaux, les propriétaires de chevaux et les visiteurs.

Pour le préserver, chacun s'oblige à veiller à ce que cette tranquillité ne soit pas troublée par son fait ou celui des accompagnants par un comportement bruyant ou inapproprié.



### PROXIMITE DES CHEVAUX

La proximité des chevaux et des activités associées présente certains risques spécifiques qu'il convient de minimiser en respectant des règles élémentaires suivantes.

Ainsi, vous devez veiller à :

- ne pas aborder les chevaux sans les prévenir et éviter les gestes et les bruits pouvant les effrayer,
- ne rien leur donner à manger (surtout pas de pain)
- ne pas pénétrer dans les paddocks

Les paddocks et les prairies sont équipés de clôtures électrifiées répondant aux normes de sécurité généralement conseillées pour votre sécurité et celle des chevaux. Pour accéder aux espaces clôturés, vous devez impérativement utiliser les ouvertures prévues à cet effet constituées de barrières en bois ou de rubans électrifiés équipés de poignées isolées du courant.

A défaut « ça pique » et dans le pire des cas, vous vous exposez à des risques d'électrocution.



### CIRCULATION DES VEHICULES

Aucun véhicule (y compris deux roues), à l'exception des engins agricoles et des services d'urgence, n'a accès aux zones comprises entre le barns (écurie), la carrière et le rond de longe ; des emplacements sont disponibles à l'arrière du barns pour garer les véhicules.

Seuls les véhicules de transport de chevaux peuvent être autorisés, pour l'embarquement et le débarquement des chevaux.

Les véhicules à moteur ne doivent pas circuler à plus de 15 kms/h dans l'enceinte de la propriété. Ce, tant pour des raisons de sécurité, que de calme pour les chevaux, que de poussière dégagée sur les chemins par temps sec.



## VOUS AVEZ UN CHIEN

Il est le bienvenu, surtout s'il est correctement éduqué.

Toutefois, vous rencontrerez probablement eYuma (mâle non castré) et Djinn (femelle) qui sont deux bergers australiens qui circulent librement dans toute la propriété. Sauf s'ils sont agacés par des enfants trop « taquins » (à vous de surveiller...), ils débordent généralement d'affection tout en ayant une conception affirmée de la possession territoriale envers leurs congénères.

A propos d'eYuma : s'il arrive vers vous avec les babines retroussées qui laissent entrevoir ses dents, pas d'inquiétude, c'est un sourire et non une menace. C'est une particularité de certains bergers australiens.

Pour éviter tout conflit, votre chien, surtout si c'est un mâle, devra être tenu en laisse ou surveillé étroitement. Dans tous les cas, vous devrez veiller à ce qu'il ne pénètre en aucun cas dans les paddocks ou dans l'une des installations équestres (manège, carrière, rond de longe) au risque de provoquer un accident avec les chevaux ou de recevoir un coup de pied fatal.



## LES RISQUES D'INCENDIE

La nature même des installations en bois, les réserves de fourrage et de paille et les engins agricoles font de l'incendie un risque majeur.

De ce fait, les granges et les locaux techniques sont formellement interdits au public si une personne d'Open Range n'est pas présente ainsi que l'utilisation des réserves de paille, fourrages et aliments. Il est également dangereux de se tenir à proximité des véhicules de l'exploitation (tracteur, camion, quad, vans, remorques...)

Un extincteur est à disposition dans le salon.

Accessoirement, les propriétaires sont particulièrement allergiques aux mégots de cigarettes écrasés négligemment à même le sol, y compris dans les prairies, paddocks, chemins...



## LES ENFANTS

Les mineurs sont obligatoirement sous votre surveillance et vous devez les maintenir hors de portée des chevaux et du matériel ainsi que veiller à empêcher toute manifestation bruyante.

Vous veillerez également à ce que les enfants évitent de courir au sein des installations. Tous jeux de balles ou autres, sont également à éviter à proximité des chevaux.

Comme évoqué précédemment, les chiens des propriétaires circulent en liberté dans le ranch. Bien que d'un caractère affectueux et très sociable, ils peuvent parfois réagir lors de sollicitations trop insistantes de la part des enfants.



### HEBERGEMENT

Environ 50 chevaux résident en permanence à Open Range rendant indispensable la prévention de toute contamination par maladie connue. Aussi votre cheval doit être à jour de ses vaccins et correctement vermifugé.

Pour son hébergement, vous disposez d'un paddock privatif en face de votre gîte. Un box peut être mis à disposition si vous en manifestez le souhait (boîte 4mx4m avec abreuvoir automatique).

Pendant son séjour, nous procurerons à votre monture du foin à volonté (selon la saison et la qualité de l'herbage), foin que nous produisons nous même sans aucun adjuvant chimique. Par contre, la fourniture et la distribution de compléments reste à votre charge (nous pouvons vous dépanner si nécessaire),

La surveillance de votre cheval est sous votre responsabilité pendant toute la durée de votre séjour.



### UTILISATION DES INSTALLATIONS EQUESTRES

Moyennant le forfait en vigueur, vous pouvez bénéficier de nos installations équestres :

- Une carrière de 60x40 (sable Toubin-Clément)
- Un manège de 40x20
- Un rond de longe extérieur de 16m de diamètre
- Un rond de longe couvert de 15m
- Une aire de pansage
- Une douche pour chevaux (avec eau chaude si besoin)
- Le club house ambiance « saloon »
- Un solarium

Chaque cavalier est responsable de l'entretien de ces installations après usage. Des pelles, des bacs à crottins et des balais sont disponibles dans l'écurie en face du manège.

Pendant votre séjour, si cela vous tente, vous pouvez également découvrir l'équitation western (sur demande).

Sur demande, nous organisons également des stages (initiation, all-round, trail, travail à pied...)



## BALADES ET RANDONNEES

Nous avons la chance d'être situés au milieu d'une forêt de 1200 hectares, sillonnée par des centaines de kilomètres de chemins adaptés à la randonnée équestre.

Pour quelques heures ou pour la journée, vous pouvez randonner sans presque jamais traverser une route et même vous perdre, ce qui nous arrive encore parfois. A de rares exceptions près (VTT, quad, motos généralement respectueux) vous y ferez rarement de rencontres mais attention toutefois lorsque la chasse est ouverte.

La carte IGN à l'échelle 1/25000 correspondant à notre site porte le numéro 2032-E.

N'hésitez pas à nous demander conseil pour votre itinéraire : nous avons recensé plusieurs boucles que vous pouvez télécharger sur le [site Open Range](#) et utiliser l'application « easy trail » pour partir vous balader.



### OU FAIRE SES COURSES ?

#### **Château-Chervix ( 5mn en voiture)**

- Superette – bar Vival
- Boulangerie traditionnelle (ouverte de 16h à 19h30 les mardi, jeudi et vendredi)

#### **Coussac Bonneval (6 mn en voiture)**

- Petite superette
- Pharmacie
- Tabac
- Boucherie
- Boulangerie
- Poste

#### **Magnac-Bourg (10 mn)**

- Intermarché
- Pharmacie
- Tabac
- Boucherie
- Boulangerie
- Distributeur de monnaie
- Poste

#### **Saint Yrieix la Perche (15 mn en voiture)**

- Biocoop : 05 55 32 90 47
- Ets Aguiléra : Une caverne alimentaire d'exception. 05 55 75 91 25
- Supermarchés, Fnac, bricolage...

#### **Les marchés :**

- Vicq sur Breuilh, tous les jeudi matin
- Saint Yrieix la Perche, 1er et 3eme samedi matin du mois
- Pierre Buffière, le vendredi matin
- Meuzac, 4ème lundi du mois
- Magnac Bourg, 2ème samedi du mois
- Coussac Bonneval , le jeudi matin

#### **Egalement quelques producteurs que nous recommandons :**

- Ferme de Véryrieras – poulets fermiers, canards, pintades, canettes
- Pain au four Château Chervix, centre bourg : Fournil du petit Geulard. Tel : 06 67 10 62 59. Le Fournil du petit gueulard fabrique du pain biologique sur levain naturel, des brioches et autres viennoiseries cuits au feu de bois. Ouvert de 16 à 19h30 le Mardi, jeudi et vendredi.
- Arche de Gaia, Château Chervix : Vente à la ferme lieu dit La Veyssière : Vendredis à partir de 17H et samedis. Tel : 05.55.06.32.66
- Ferme de la Tournerie, La Tournerie 87500 Coussac-Bonneval. Vente les mardi et vendredi de 17h à 19h.





## OU PRENDRE DU CARBURANT ?

Les stations les plus proches sont :

- A la sortie du village de Coussac Bonneval, station en libre-service 24/24
- A l'Intermarché de Magnac-Bourg (à la sortie de Magnac en direction de l'A20) station 24/24



## OU SE FAIRE SOIGNER ?

Médecins généralistes à proximité :

- à Pierre-Buffière : Docteur Clément Munier 05 55 00 60 18
- à Magnac-Bourg : Docteurs Dubray et Bezot 05 55 00 80 04
- à St Germain-les-Belles : Docteur Jean-Michel Cattier 05 55 71 80 03
- à Coussac Bonneval : Docteur François Barennes 05 55 75 20 22
- à La Meyze : Docteur François Ragot 05 55 00 75 70

Dentiste

- à Pierre-Buffière : Docteur Fanny David 05 55 00 61 93
- à Saint-Yrieix : Docteur Julien Cubertafond 05 55 00 01 86

Hôpitaux

- à Saint Yrieix : Centre Hospitalier Jacques Boutard 05 55 75 45 90
- CHU de Limoges 05 55 05 55 55



## NUMEROS UTILES

- Open Range :
  - Flo (la Boss) 06 10 18 53 46
  - JP (le Boss) 06 14 69 13 21
  - François (la logistique) 06 80 92 11 84
  - David (La logistique) 06 82 94 07 15
  - Stéphanie (les gîtes) 06 08 71 74 86
  
- Mairie de Château Chervix 05 55 00 80 45
- Pompier : 18
- Police : 17
- Samu : 15
- Taxi Service (Magnac Bourg) 05 55 00 98 02
- Dépanneur (Magnac Auto Services) 05 55 00 83 77

Pour vos chevaux, nos soigneurs préférés :

- Tristan De Guillaume (vétérinaire équin) 06 37 24 24 87
- Thomas Duteil (maréchal ferrant) 06 37 65 14 66



## SHOPPING

Autant l'avouer, le shopping n'est pas l'argument majeur de notre site mais les villes les plus proches (Saint Yrieix et Limoges) permettront probablement aux aficionados d'assouvir leur manque.

Toutefois, parmi les innombrables ressources d'Open Range, il y a « l'Atelier Cuir ». Non ouvert au public mais sur demande exceptionnelle, Flo pourra vous montrer (et même vous vendre à prix raisonnés) ses créations originales :

- Sacs à main
- Sacs de voyage
- Besaces
- Chaps
- Sacoques
- Et autres articles de maroquinerie...



## SE RESTAURER

Liste non exhaustive (et non subventionnée...)

<b>Château Chervix</b>	Le relais du Puy de Bar	05 55 00 81 94	Cuisine simple et traditionnelle. Ouvert le midi (ne pas arriver après 13h)
<b>Vicq sur Breuilh</b>	Le Vinateau	05 55 09 86 76	Cuisine traditionnelle
<b>Magnac-Bourg</b>	Auberge de l'étang	05 55 00 81 37	Cuisine traditionnelle
	Le bar des sports	05 55 00 81 58	Accueil sympathique, cadre chaleureux et cuisine de qualité.  Notre recommandation
<b>Coussac Bonneval</b>	Le Madison (Restaurant-bar-tabac)	05 55 75 21 59	Pour déjeuner ou dîner simplement et à toute heure.  Accueil sympathique
	Le Moulin Authier	05 55 48 34 24	Pour déjeuner ou dîner en extérieur de la truite fraîchement pêchée !
<b>La Roche l'Abeille</b>	La table du Moulin	05 55 00 22 03	Cadre soigné et cuisine « haut de gamme »
	Au Moulin de la Gorce	05 55 00 70 66	Le plus « haut de gamme »
<b>Saint Yrieix la Perche</b>	Pépé Lucien	09 82 52 57 28	Cuisine du terroir
	La Popote	06 73 54 24 22	Ambiance brasserie
	Crêperie des Remparts	09 53 80 70 69	
<b>Montgibaud</b>	Le Tilleul de Sully	05 55 98 01 96	Une excellente table !
<b>Meuzac</b>	L'Escala Dau Lemosi	05 55 09 25 54	Face à l'étang, dégustez les produits du terroir Limousin.



## SPORTS

- Randonnées autour d'Open Range, plus d'une trentaine de chemins balisés : voir page 16`
- Poney Club Equilibre Château Chervix. Tel : 05 55 00 89 96
- Piscine à St Yrieix la Perche : « Villa Sport » Tel : 05 55 58 60 20
- Baignade dans les étangs :
  - Château Chervix, étang du Puychamartin. Ouvert : Mardi, mercredi et jeudi de 14 h à 19 h. Vendredi de 14 h à 20 h. Samedi et dimanche de 13 h à 20 h.
  - Meuzac, plan d'eau de la roche. Pédalo, canoë, mini-golf, Tennis.
  - Saint Germain les Belles, plan d'eau de Montreal.
- Ski nautique à Meuzac (12 mn) du 1/05 au 31/10
- Pêche à Mandeix : Bel Ecaille. Tel 06 76 55 89 75

## VISITER LA REGION



### OFFICE DU TOURISME

Office du tourisme Briance Sud Haute-Vienne, 2 place de la bascule  
87380 Magnac-Bourg. Email :ot.briancesudhautevienne@gmail.com

Tel : 05 55 00 89 91



### LIEUX A VISITER

Liste non exhaustive (et non subventionnée)

#### **Pour les amateurs de vieilles pierres :**`

- Alignement néolithique composé de quatre menhirs et dénommé du Pré d'avant Clédie (sur les terres d'Open Range)
- Tour médiévale de Château Chervix - 12e siècle
- Château de Bonneval à Coussac Bonneval. Tel : 05 55 08 45 81.
- Château de Lavaud-Bousquet - 4e quart 16e siècle, 17e siècle ; 19e siècle ; 20e siècle
- Le village de Ségur le Château, classé parmi les plus beaux de France mérite le voyage (18,7km du centre de Château Chervix)

### **Mais aussi**

- Jardins et musée Cécile Sabourdy à Vicq-sur-Breuilh
- Haras Nationaux de Pompadour à Arnac Pompadour (22,8km du centre de Château Chervix).
- Maison de la Pomme d'Or à Lanouaille (28,4km du centre de Château Chervix)

### **Et à Limoges**

- Cathédrale Saint Etienne
- Quartier de la Boucherie
- Parc zoo du Reynou
- Musée national Adrien du Boucher
- Musée des Beaux Arts
- Musée de la Porcelaine
- ...

# ANNEXES

## CONDITIONS GENERALES

### Article 1. **Objet**

Le présent contrat de location saisonnière a pour objet de définir les conditions de la location du logement par Open Range au Locataire pour la durée et aux conditions stipulées au verso du présent contrat.

### Article 2. **Durée du séjour**

Le signataire du contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

### Article 3. **Arrivée et départ**

Les heures d'arrivée sont normalement prévues le jour d'entrée en location à 16h jusqu'au jour de la fin de la location à 10h

En cas d'arrivée tardive ou différée, le Locataire doit prévenir Open Range.

### Article 4. **Conclusion du contrat**

La réservation devient effective dès lors que le Locataire aura fait parvenir à Open Range le règlement du montant total de la location et un exemplaire du contrat signé.

L'acceptation des Conditions Générales via le site internet d'Open Range vaut signature du contrat.

La location conclue entre les parties ne peut en aucun cas bénéficier même partiellement à des tiers, personnes physiques ou morales, sauf accord écrit d'Open Range.

Toute infraction à ce dernier alinéa serait susceptible d'entraîner la résiliation immédiate de la location aux torts du Locataire, le produit de la location restant définitivement acquis à Open Range.

### Article 5. **Annulation par le Locataire**

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée ou par courriel au Open Range.

En cas d'annulation avant l'arrivée dans les lieux, le règlement reste acquis au Open Range si l'annulation intervient moins de 30 jours avant la date prévue d'entrée dans les lieux.

Dans le cas d'une annulation antérieure à 30 jours avant la date prévue d'entrée dans les lieux, Open Range remboursera 100% du règlement encaissé.

Si le Locataire ne se manifeste pas dans les 24 heures qui suivent la date d'arrivée indiquée sur le contrat, le présent contrat devient nul et Open Range peut disposer de son gîte. Le règlement reste acquis à Open Range.

Si le séjour est écourté, le prix de la location reste acquis à Open Range. Il ne sera procédé à aucun remboursement.

### Article 6. **Annulation par Open Range**

Open Range reverse au Locataire l'intégralité des sommes versées.

### Article 7. **Etat des lieux, propreté, ménage**

Sauf contestation du Locataire à son arrivée, le gîte est réputé être mis à disposition dans un état convenable de propreté. Le nettoyage des locaux est à la charge du Locataire pendant la période de la location et avant son départ.

Le montant des éventuels frais de ménage est mentionné au verso du présent contrat. Il est versé sous forme de caution qui sera restituée déduction faite le cas échéant du ménage restant à effectuer.

### Article 8. **Dépôt de garantie ou caution**

Les locaux sont loués meublés avec matériel de cuisine, vaisselle, verrerie, couvertures ou couettes et oreillers, tels qu'ils sont listés dans l'inventaire remis lors de l'état des lieux.

A l'arrivée du Locataire, un dépôt de garantie est demandé par Open Range. Après l'établissement contradictoire de l'état des lieux de sortie, ce dépôt est restitué, déduction faite du coût de remise en état si des dégradations étaient constatées. S'il y a lieu, Open Range sera en droit de réclamer au Locataire à son départ, en sus du dépôt de garantie, la valeur totale au prix de remplacement des objets, mobiliers ou matériels cassés, fêlés, ébréchés ou détériorés et ceux dont l'usure dépasserait la normale pour la durée de la location, le prix de nettoyage des couvertures ou couettes rendues sales, une indemnité pour les détériorations de toute nature concernant les rideaux, murs, plafonds, tapis, vitres, literie, etc...

### Article 9. **Utilisation des lieux – obligation du locataire**

Le Locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux.

Il s'oblige à occuper les lieux personnellement, de les habiter "en bon père de famille" et de les entretenir. Toutes les installations sont en état de marche et toute réclamation les concernant survenant plus de 2 jours après l'entrée en jouissance des lieux, ne pourra être admise. Les réparations rendues nécessaires par la négligence ou le mauvais entretien en cours de location, seront à la charge du Locataire.

Il s'oblige par ailleurs à veiller à ce que la tranquillité du voisinage ne soit pas troublée par son fait ou celui des accompagnants.

### Article 10. **Linge de maison :**

Sauf disposition contraire précisée lors de la réservation, la location n'inclut ni linge de maison ni linge de bain. L'utilisation de draps est exigée pour chaque lit.

### Article 11. **Capacité**

Le présent contrat est établi pour une capacité maximum de 6 personnes. Si le nombre de locataires dépasse la capacité d'accueil, Open Range peut refuser les personnes supplémentaires.

### Article 12. **Animaux**

Les animaux sont acceptés. Les chiens doivent être tenus en laisse dans l'enceinte de la propriété.

### Article 13. **Assurances**

Le Locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il s'engage à s'assurer contre les risques locatifs (incendie, dégât des eaux). Le défaut d'assurance, en cas de sinistre, donnera lieu à des dommages et intérêts.

Open Range s'engage à assurer le logement contre les risques locatifs, le Locataire ayant l'obligation de signaler dans les 24 h tout sinistre survenu dans le logement, ses dépendances ou accessoires.

### Article 14. **Paiement des charges**

En fin de séjour, le Locataire doit acquitter auprès d'Open Range, les charges non incluses dans le prix.



## Tarif des gîtes - saison 2019-2020

Location (1-4 personnes) *	Haute saison **	Moyenne saison **	Basse saison **
Location 2 nuits minimum le week-end	250,00 €	213,00 €	192,00 €
Location 2 nuits minimum en semaine	220,00 €	187,00 €	169,00 €
Nuit supplémentaire	99,00 €	85,00 €	79,00 €
Location à la semaine	745,00 €	638,00 €	587,00 €
Personne supplémentaire (au-delà de 4)	10,00 €	10,00 €	10,00 €

\* remise de 10% pour les pensionnaires Open Range et/ou les propriétaires de chevaux à l'entraînement

\*\* voir les saisons sur le site web <http://www.openrange.fr/gites.html>

Options	Tarif
Paddock privatif (par cheval et par jour)	9,00 €
Boxe (par cheval et par jour)	14,00 €
Utilisation des installations équestres (par jour et par personne) ***	7,00 €
Charge de chauffage (par jour, du 10 octobre au 30 avril)	9,00 €
Linge de couchage (par couchage pour la durée du séjour)	inclus
Linge de toilette (par personne pour la durée du séjour)	inclus
Ménage fin de séjour	65,00 €

\*\*\* manège, carrière, rond de longe et club house selon disponibilité

Remboursement en cas d'annulation	
2 mois et plus avant la date du séjour	100%
1 mois	50%
moins d'1 mois	0%

Règlement 50% à la réservation - 50% à l'arrivée



Tarif 2020 des prestations

Tarif mensuel TTC	
<b>Pension</b>	
Pension pré/retraite (1)	174 €
Pension paddock / installations (1) (2)	260 €
Boxe/paddock/installations (3)	414 €
Boxe/installations (3)	456 €
<b>Options</b>	
Complément (2 rations de granulés / jour - le cas échéant, couverture incluse)	85 €
Accès aux installations (4)	48 €

Initiation/découverte Equitation Western	
1 heure avec cheval de propriétaire	45,00 €
1 heure avec cheval Open Range	55,00 €

Prestations à la carte	Prix TTC
Pré/paddock à la journée	11 €
Pré/paddock à la semaine	73 €
Boxe à la journée	20 €
Boxe à la semaine	131 €
Soins quotidiens (par jour, plafonné à 80 € / mois) (5)	5 €
Soins externes en l'absence du propriétaire (6)	15 €
Suivi vétérinaire (pansement, soins particuliers)	10 €

(1) herbage et foin à volonté (bio, produit sur place) -

(2) "Accès aux installations" inclus

(3) Options "Complément" et "Accès aux installations" incluses

(4) 2 ronds de longe, manège 40x20, carrière 60x40, sellerie, douche, club-house

(5) complément (2 rations/jour + couverture le cas échéant) et/ou médication particulière

(6) vétérinaire, dentisterie, maréchalerie ou ostéo - hors frais d'acte



### Préambule

**Open Range est un centre d'élevage, une propriété privée et non un centre équestre, un club ou un lieu public.** Les installations équestres sont à la disposition exclusivement du personnel d'Open Range et de manière exceptionnelle :

- Des propriétaires de chevaux ayant contracté une convention de mise en pension, ou toute personne autorisée par eux.
- Des visiteurs de passage bénéficiant d'un accès aux gîtes
- Des compétiteurs, spectateur et organisateurs lors de manifestations sportives encadrées
- De toutes personnes expressément autorisées ou invitées

Le présent règlement intérieur a pour objet de définir les règles de bon fonctionnement au sein de l'établissement. Tout usager des installations s'engage à respecter ce règlement.

### Installations équestres

Open Range dispose d'une carrière, d'un manège, d'un rond de longe extérieur et d'un rond de longe couvert destiné au travail, d'un barns, ainsi que de prairies clôturés et de paddocks destinés au repos et à la détente des chevaux.

Les installations sont placées sous la responsabilité du Gérant ou de toute autre personne désignée par lui, salarié ou non d'Open Range.

### Sécurité

#### 1) Risques inhérents à l'activité

Il est rappelé que la proximité des chevaux et des activités associées présente certains risques spécifiques qu'il convient de minimiser en respectant des règles élémentaires suivantes.

Les visiteurs et cavaliers doivent veiller à :

- ne pas aborder les chevaux sans les prévenir et éviter les gestes et les bruits pouvant les effrayer,
- ne rien donner à manger aux équidés
- ne pas pénétrer dans les paddocks ou les prés en dehors des besoins de mouvement des chevaux de propriétaire

#### 2) Circulation des véhicules

Aucun véhicule (y compris deux roues), à l'exception des engins agricoles et des services d'urgence, n'a accès aux zones comprises entre le barns, la carrière et le rond de longe ; des emplacements sont disponibles à l'arrière du barns pour garer les véhicules.

Uniquement sur demande auprès du personnel, les véhicules de transport de chevaux peuvent être autorisés, pour l'embarquement et le débarquement des chevaux.

Les véhicules à moteur ne doivent pas circuler à plus de 15 kms/h dans l'enceinte de la propriété.

#### 3) Autres consignes de sécurité

- Les chiens extérieurs à Open Range doivent être tenus en laisse.
- Par sécurité et par application de la loi, il est interdit de fumer dans les différents locaux.
- Les mineurs sont obligatoirement sous la surveillance de leurs parents ou de leur tuteur légal, qui doivent les maintenir hors de portée des équidés et du matériel ainsi que veiller à empêcher toute manifestation bruyante.
- Les parents veilleront à ce que leurs enfants évitent de courir au sein des installations,

tous jeux de balles ou autres, sont également prohibés.

- Les locaux techniques sont formellement interdits au public si un préposé de l'établissement n'est pas présent ainsi que l'utilisation des réserves de copeaux, paille, fourrages et aliments. Il est également dangereux de se tenir à proximité des véhicules de l'établissement (tracteur, camion, quad, vans, remorques...)

#### 4) Accès, ouverture et fermeture des espaces

Pour la sécurité des équidés, des visiteurs et du matériel entreposé, il est demandé une attention particulière lors de l'ouverture et la fermeture des différents espaces : barns, carrière, rond de longe, paddock, prairies, afin d'éviter que les équidés ne puisse s'échapper des espaces qui leur sont alloués.

Toute ouverture ou système de fermeture qui montrerait des signes de fragilité doit être signalé au plus tôt au responsable pour réparation.

Open Range met à la disposition des usagers autorisés une clé ou un code d'accès aux zones protégées, dont le barns et la sellerie. Il est de la responsabilité de chaque usager de veiller à la condamnation de ces accès après chaque utilisation.

#### 5) Clôtures

Les paddocks et les prairies sont équipés de clôtures électrifiées répondant aux normes de sécurité généralement conseillées pour la sécurité des équidés et des visiteurs. Pour accéder aux espaces clôturés, les usagers doivent impérativement utiliser les ouvertures prévues à cet effet constituées de barrières en bois ou de rubans électrifiés équipés de poignées isolées du courant. Les usagers s'exposent à des risques d'électrocution en tentant d'accéder aux espaces clôturés en dehors des ouvertures prévues à cet effet.

Malgré l'attention porté par Open Range à la maintenance des installations et notamment des clôtures, il est possible que celles-ci puissent être endommagées à l'issue d'un événement météorologique ou par les équidés eux-mêmes. Toute défaillance ou signe de faiblesse du système d'électrification et toute dégradation des clôtures doit être signalé sans délai au Responsable pour prévention des risques et réparation.

Les usagers engagent leur responsabilité en cas d'incidents pouvant survenir à l'issue d'une mauvaise utilisation des accès ou en cas de défaut de prévention des risques avérés.

### **Comportement**

#### 1) Respect, courtoisie

Tous cavaliers ou visiteurs sont tenus de faire preuve de courtoisie et de respect aussi bien vis-à-vis des salariés de l'établissement que des autres cavaliers ou visiteurs, ainsi que de respect vis-à-vis des équidés.

Tout usager ayant la possibilité de présenter en permanence une réclamation (cf. ARTICLE 7), aucune manifestation discourtoise envers l'établissement, ses usagers ou son personnel n'est admise.

Toute attitude répréhensible d'un usager et en particulier toute inobservation du règlement intérieur expose celui qui en est responsable à une expulsion immédiate et l'interdiction définitive d'accès aux installations.

## 6) Entretien des lieux

Open Range s'engage à mettre à disposition des installations agréables et entretenues. Il appartient à chaque usager pour le bien-être de tous de faciliter le maintien en l'état des différents espaces et notamment :

- D'utiliser les poubelles mise à disposition en différents endroits
- D'utiliser les cendriers extérieurs pour les mégots qui ne seront jamais écrasés à même le sol
- De ramasser et évacuer les crottins vers la fumière à l'aide des pelles et brouettes mise à disposition.
- De respecter les parties communes et notamment les sanitaires, tant pour des raisons d'hygiène que de respect des autres usagers.

## Horaires

Sauf autorisation expresse, les installations équestres sont accessibles aux signataires de la convention de mise en pension ou aux locataires des gîtes de 9h30 à 19h, du lundi au samedi.

Tout accès en dehors des horaires d'ouverture est possible uniquement sur demande et après acceptation d'un responsable.

## Assurance

La responsabilité d'Open Range est dérogée dans le cas d'un accident survenu à la suite de la non observation du Règlement Intérieur.

Open Range assure et prend à sa charge les frais d'assurance pour les risques "responsabilité civile" lui incombant. En l'absence d'activité équestre encadrée et salariée, l'assurance souscrite par Open Range ne couvre pas les risques liés à de telles activités. Chaque usager des installations est donc censé être couvert par sa propre assurance, incluse ou non lors de la souscription de la licence fédérale d'équitation (FFE) que tout cavalier est censé souscrire.

Open Range n'a souscrit aucune assurance vol pour la sellerie ou tout matériel appartenant aux usagers des installations. Le matériel est entreposé aux risques et périls des propriétaires.

## Cas des propriétaires de chevaux mis en pension

- 1) Le Propriétaire atteste que le cheval est en bonne santé, garanti ni vicieux ni dangereux, exempt de maladie contagieuse et à jour de ses vaccins.
  - 2) Dans le cas d'un bref passage, associé ou non à l'utilisation des gîtes, la surveillance du cheval reste sous l'entière responsabilité du propriétaire.
  - 3) Dans le cas de séjour prolongé, une convention de mise en pension est établie entre Open Range et le propriétaire.
  - 4) Aucun cheval extérieur n'est admis dans l'enceinte d'Open Range sans l'accord préalable de la Direction.
  - 5) Les propriétaires de chevaux pourront utiliser les installations dans les conditions suivantes:
    - Respecter la priorité du travail des professionnels attachés à l'élevage
    - Travail en liberté ou longé lorsque les aires d'évolution ne sont pas utilisées par le personnel d'Open Range
    - Rangement du matériel utilisé
    - Ramassage obligatoire des crottins sur les aires de travail.
- 6) Les cas d'absences du propriétaire:
- a) Sortie et soins des chevaux en l'absence d'un cavalier propriétaire :  
Quand un propriétaire s'absente pour une période significative, il doit le signaler à la Direction (ou la personne désignée en cas d'absence) et planifier avec lui les sorties

de son cheval pendant son absence, sous réserve que ces prestations soient encadrées par la convention de mise en pension.

- b)** Le Propriétaire doit prévenir la Direction (ou la personne désignée en cas d'absence) de tout déplacement du cheval excédent plus d'une journée.

#### 7) Assurance

Open Range déclare être couvert pour la responsabilité de gardiennage, à concurrence maximum de 10000 euros par cheval. Si le propriétaire de l'équidé estime cette valeur insuffisante, il devra souscrire une assurance complémentaire.

La licence dont le propriétaire est obligatoirement titulaire le couvre, ainsi que son équidé en responsabilité civile pour tous les risques inhérents aux actes d'équitation à l'intérieur et à l'extérieure d'Open Range. Le propriétaire doit souscrire une assurance responsabilité civile pour être couvert lorsque l'équidé quitte Open Range et se trouve placé sous la garde et responsabilité du propriétaire ou d'une autre personne.

#### Observations et suggestions

Tout membre désireux de présenter une réclamation qu'il estime motivée et justifiée concernant les installations, l'organisation ou le fonctionnement peut l'adresser

- par courrier au Gérant : Jean-Pierre Leconte – Open Range – Mandeix – 87380 Château Chervix
- par courriel : [jp.leconte@openrange.fr](mailto:jp.leconte@openrange.fr)

#### Application

Ce présent règlement est affiché à l'entrée du barns, au club house, dans les gîtes, sur le site internet [www.openrange.fr](http://www.openrange.fr) et il est à la disposition des usagers sur simple demande par courriel ([accueil@openrange.fr](mailto:accueil@openrange.fr))

#### Le gérant